|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 23** | **Document C21/25-F** |
| **23 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| renFORCEMENT DE LA prÉsence rÉgionale | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.On trouvera dans le [Document C21/INF/6](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0006/en) neuf annexes se rapportant au présent document (Annexes 1 à 9). La version de 2020 du présent rapport (Document C20/25) et le document d'information qui l'accompagne (Document C20/INF/10) avaient initialement été élaborés en vue de leur soumission à la session de 2020 du Conseil, mais n'ont pas été examinés.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport ainsi que du Document C20/25.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-025-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Documents* [*C17/INF/12*](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en)*,* [*C19/INF/7*](http://www.itu.int/md/S19-CL-INF-0007/en)*,* [*C20/INF/10*](http://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0010/en) *et* [*C21/INF/6*](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0006/en) *du Conseil* |

# 1 Rappel

1.1 La Résolution 25 relative au renforcement de la présence régionale a été révisée par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-18) tenue en 2018 à Dubaï. Lors de cette Conférence, les membres de l'UIT ont décidé "de renforcer les fonctions des bureaux régionaux, afin qu'ils puissent participer à la mise en œuvre du plan stratégique, des programmes et des projets de l'UIT, ainsi que des initiatives régionales établies dans la Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT".

1.2 Des efforts ont continué d'être déployés en 2020 en vue de renforcer la présence régionale de l'UIT par le biais d'un ensemble de mesures visant à permettre à l'Union de mieux répondre aux besoins particuliers des régions et de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des résultats et des services de qualité aux niveaux national et régional. À sa session de 2019, le Conseil a approuvé la Décision 616 (disponible dans l'[Appendice](#appendice)), par laquelle le Secrétaire général est chargé de procéder à un examen de la présence régionale afin d'en améliorer l'efficience et l'efficacité. Le cabinet PwC a été retenu et a commencé ses travaux en novembre 2019. Son rapport, qui contient des recommandations destinées à améliorer la présence régionale de l'UIT ainsi qu'un Plan d'action, a été soumis en juillet 2020. Ce rapport a été présenté à la deuxième consultation virtuelle des Conseillers tenue en novembre 2020.

1.3 Le présent rapport fournit des renseignements sur la mise en œuvre du plan d'action et des initiatives régionales. On y trouve aussi des renseignements détaillés sur la mise en œuvre du budget 2020, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des sources de financement extrabudgétaires, ainsi que des renseignements actualisés sur les effectifs des différents bureaux régionaux et bureaux de zone et d'autres renseignements d'ordre opérationnel, portant par exemple sur les bourses, les experts et les missions accomplies par des experts internes. Le présent document est complété par le [Document d'information [C21/INF/6](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0006/en)](http://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0010/en), qui contient les annexes suivantes:

• Annexe 1 Principaux résultats obtenus en 2020, par région

• Annexe 2 Contribution aux travaux des autres Secteurs et du Secrétariat général

• Annexe 3 Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

• Annexe 4 Résumé des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2020

• Annexe 5 Niveau de mise en œuvre du plan opérationnel ainsi que des projets en 2020, par région

• Annexe 6 Ventilation des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2020, par catégorie

• Annexe 7 Bourses accordées et experts recrutés en 2020

• Annexe 8 Résumé des effectifs par bureau régional et bureau de zone

• Annexe 9 Répartition des effectifs par bureau régional et bureau de zone

# 2 Enquête de satisfaction et examen global concernant la présence régionale de l'UIT

2.1 Il est en outre demandé dans la Résolution 25 d'organiser une fois tous les quatre ans une enquête "sur le niveau de satisfaction des États Membres, des Membres des Secteurs et des organisations régionales de télécommunication concernant la présence régionale de l'UIT".

2.2 Il est rappelé qu'une enquête de ce type a été réalisée en 2016; ses résultats et un rapport à ce sujet ont été présentés au Conseil à sa session de 2017 ([Document C17/INF/12](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/fr)). À cette même session, le Conseil a pris note du [Document C17/25](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0025/en) (Renforcement de la présence régionale). Cette enquête n'a pas été réalisée en 2020, le COVID-19 ayant perturbé les travaux de l'UIT, mais des travaux ont été entrepris en vue de préparer une enquête qui sera menée en 2021.

2.3 Aux termes de la Résolution 25 révisée (Rév. Dubaï, 2018), le Secrétaire général est chargé de procéder à un examen global de la présence régionale de l'UIT. Les éléments à prendre en compte dans l'examen, notamment, figurent dans l'Annexe de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018).

2.4 À sa session de 2019, le Conseil a examiné le Document [C19/25(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0025/en), qui rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018), et a adopté la Décision 616, par laquelle il a chargé le Secrétaire général de faire appel aux services d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant, chargé de procéder à une évaluation et à un examen détaillés sur le plan des programmes, des stratégies et des finances de la présence régionale de l'UIT, conformément au cahier des charges énoncé dans l'Annexe, compte tenu des contributions des membres de l'UIT, et de présenter au Conseil, à sa session de 2021, un rapport contenant des recommandations, pour suite à donner. Un appel d'offres a eu lieu et Price Waterhouse Coopers a été choisi pour mener l'examen.

2.5 Le cabinet PwC a commencé ses travaux en novembre 2019. Son rapport, qui contient des recommandations destinées à améliorer la présence régionale de l'UIT ainsi qu'un Plan d'action, a été soumis en juillet 2020. En août 2020, le secrétariat a constitué un groupe d'action, composé de fonctionnaires de tous les départements concernés du Secrétariat général et des Bureaux, pour examiner le rapport du cabinet PwC et soumettre un rapport détaillé à cet égard, comprenant des recommandations en vue d'une future mise en œuvre. Le rapport du cabinet PwC (Document [C20/74](https://www.itu.int/dms_ties/itu-s/md/20/cl/c/S20-CL-C-0074!!PDF-F.pdf)) a été présenté à la seconde consultation virtuelle des Conseillers (VCC-2) tenue en novembre 2020 et le Conseil a pris note de ce document par correspondance. Une note du Groupe d'action du secrétariat à l'intention du Conseil (Document [C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/en)) a également été présentée à la seconde consultation virtuelle des Conseillers. Les recommandations formulées par le cabinet PwC ont été transmises au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), afin que celui-ci fournisse des orientations sur la marche à suivre pour la mise en œuvre de ces recommandations. En outre, le GTC-FHR a soumis le rapport du cabinet PwC à un groupe ad hoc pour qu'il l'évalue et rende compte de ses conclusions au GTC‑FHR avant la prochaine session du Conseil.

# 3 Dialogue web du GCDT sur la présence régionale, 26 mars 2020

3.1 Étant donné qu'en raison des inquiétudes suscitées par l'épidémie de COVID-19 dans le monde, la réunion de 2020 du GCDT, qui devait initialement avoir lieu fin mars, a été reportée et se tiendra du 2 au 5 juin 2020, une série de dialogues web du GCDT ont été organisés aux dates de la réunion prévues initialement (24-26 mars). Lors du **dialogue web sur la présence régionale**, PwC a présenté les travaux menés jusqu'alors sur la base de la Décision 616 du Conseil (disponible dans l'[Appendice](#appendice) du présent document). PwC a présenté son cadre de travail pour l'examen, qui repose largement sur les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui comprend sept critères d'évaluation: cohérence, pertinence, contrôle, efficience, efficacité, impact et durabilité.

3.2 PwC a commencé l'examen en novembre 2019, en menant auprès des membres et du personnel de l'UIT, sur la base de ces critères, une série d'entretiens, une enquête, des études préliminaires et une analyse qualitative. PwC a examiné le niveau d'intégration entre les documents d'orientation et de planification, et s'est surtout penché sur deux questions: quelles sont les priorités? et qu'attend-on de la présence régionale?

3.3 PwC a présenté certaines de ses conclusions aux membres, ainsi que les principes directeurs pour la conception du futur modèle et certaines recommandations de haut niveau.

3.4 La session s'est poursuivie par des questions-réponses. Un rapport de synthèse sur le dialogue web est disponible sur le [site web](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Documents/2020%20TDAG/DRAFTSUMMARY-RECORD-WEB-DIALOGUE-REGIONAL-PRESENCE_rev9April_final-DIR-clean.docx) du GCDT-20.

# 4 Établissement d'un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud

4.1 Lors de la séance finale de sa session de 2018, le Conseil de l'UIT a décidé d'établir un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud en Inde. Le Conseil a invité le Secrétaire général à entamer des négociations concernant un accord de pays hôte, portant notamment sur les dispositions financières. Suite à cette décision du Conseil, le secrétariat a élaboré un projet d'accord de pays hôte, qu'il a transmis au Gouvernement indien pour observations et avis. Les deux parties sont parvenues à un accord de principe sur le texte de l'accord de pays hôte, à l'exception d'une clause qui reste en suspens en raison de consultations internes au sein du Gouvernement indien.

# 5 Résultats obtenus au niveau régional en 2020 (plan opérationnel, initiatives régionales et projets)

5.1 La mise en œuvre des initiatives régionales et l'exécution des programmes, des projets et des activités sont conduites sur le terrain sous la direction des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les principaux résultats obtenus sont communiqués régulièrement au GCDT et au Conseil. Les résultats obtenus en 2020 ont été consignés dans un rapport sur les temps forts de l'année (voir la page d'accueil du [rapport sur les temps forts de l'année 2020 au BDT, foleon.com](https://itu.foleon.com/itu/bdt-year-in-review-2020/home/)).

5.2 En 2020, la mise en œuvre du plan opérationnel du BDT (budget ordinaire) s'est traduite par 157 mesures pour un niveau total d'exécution de 2,3 millions CHF (Tableau 1). Le niveau de mise en œuvre des projets a représenté 3,5 millions USD pour 71 projets (Tableau 2)[[1]](#footnote-1).

Tableau 1 – Mise en œuvre du plan opérationnel du BDT en 2020  
*(montants en milliers de francs suisses (CHF))*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Région | **Objectif 1\*** | | **Objectif 2** | | **Objectif 3** | | **Objectif 4** | | **TOTAL** | |
| Nombre d'activités | Niveau de mise en œuvre  (en milliers CHF) | Nombre d'activités | Niveau de mise en œuvre  (en milliers CHF) | Nombre d'activités | Niveau de mise en œuvre  (en milliers CHF) | Nombre d'activités | Niveau de mise en œuvre  (en milliers CHF) | Nombre d'activités | Niveau de mise en œuvre  (en milliers CHF) |
| **Afrique** | 3 | 52 | 6 | 87 | 9 | 99 | 8 | 196 | **26** | **434** |
| **Amériques** |  | 0 | 5 | 80 | 11 | 119 | 5 | 117 | **21** | **316** |
| **États arabes** | 5 | 43 | 6 | 41 | 7 | 103 | 6 | 58 | **24** | **245** |
| **Asie-Pacifique** | 1 | 20 | 5 | 139 | 8 | 105 | 7 | 100 | **21** | **364** |
| **CEI** | 1 | 9 | 5 | 86 | 3 | 52 | 6 | 103 | **15** | **250** |
| **Europe** | 1 | 1 | 21 | 127 | 7 | 73 | 9 | 84 | **38** | **285** |
| **Plusieurs régions** | 3 | 20 | 2 | 117 | 5 | 209 | 2 | 81 | **12** | **427** |
| **Total** | **14** | **145** | **50** | **677** | **50** | **760** | **43** | **739** | **157** | **2 321** |
| \* L'objectif 1 ne comprend pas le GCDT et les commissions d'études. | | | | | | | | | | |

Tableau 2 – Décaissements au titre des projets en 2020  
*(montants en milliers de dollars des États-Unis (USD))*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Région | **Fonds d'affectation spéciale** | | **Fonds pour le développement des TIC** | | **Financement interne** | | **PNUD** | | **TOTAL** | |
| Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre  (en milliers USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre  (en milliers USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre  (en milliers USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre  (en milliers USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre  (en milliers USD |
| **Afrique** | 6 | 810 | 1 | 64 | 6 | 35 |  |  | **13** | 909 |
| **Amériques** | 8 | 247 | 0 | 0 | 8 | 0 |  |  | **16** | 247 |
| **États arabes** | 7 | 101 | 0 | 0 | 7 | 17 |  |  | **14** | 117 |
| **Asie-Pacifique** | 10 | 512 | 1 | 37 | 10 | 0 |  |  | **21** | 548 |
| **CEI** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |  |  | **0** | 1 |
| **Europe** | 3 | 262 | 0 | 0 | 3 | 30 |  |  | **6** | 292 |
| **Plusieurs régions** | 19 | 430 | 2 | 68 | 19 | 835 |  |  | **40** | 1 334 |
| **Total** | **53** | **2 361** | **4** | **169** | **53** | **918** | **0** | **0** | **110** | **3 448** |

5.3 Il convient de rappeler qu'en 2018, le Conseil de l'UIT a décidé d'affecter des ressources pour le financement de projets visant à mettre en œuvre les initiatives régionales de la CMDT-17. Pour la période 2018-2019, un montant de 2 millions CHF a été approuvé, et pour la période 2020‑2021, un montant additionnel de 3 millions CHF a été inscrit dans le Plan financier pour la période 2020‑2023. Ces fonds ont été alloués comme capital d'amorçage pour mobiliser des fonds auprès de partenaires. À la fin de 2020, 25 projets au total avaient été signés dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, pour un montant total de 14,6 millions CHF (y compris des contributions en nature). Ces projets concernent toutes les régions de l'UIT et plusieurs d'entre eux concernent plusieurs régions. La contribution de l'UIT provenant des ressources allouées par le Conseil pour le financement de ces projets a représenté 3,5 millions CHF. Les projets sont actuellement à différents stades de mise en œuvre. En outre, neuf nouveaux projets sont actuellement en voie de finalisation avec des partenaires et devraient être signés en 2021. La Directrice du BDT met tout en œuvre pour assurer une bonne coordination entre les initiatives et les programmes, les commissions d'études ainsi que les travaux des autres Secteurs, afin d'éviter toute fragmentation et d'optimiser les effets et les résultats.

5.4Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT et du plan opérationnel de l'UIT-D. Les principaux résultats obtenus par région sont brièvement présentés dans l'**Annexe 1**.

# 6 Contributions aux travaux des autres Secteurs et du Secrétariat général

6.1 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT ainsi que des plans opérationnels de l'UIT-R, de l'UIT-T et du Secrétariat général, comme indiqué dans l'**Annexe 2**.

# 7 Structure et effectifs

7.1 Les Annexes 8 et 9 du [Document C21/INF/6](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0006/en) indiquent la répartition, fin 2020, des effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone par grade, par région et par bureau. La structure des différents bureaux régionaux et bureaux de zone ainsi que leurs effectifs tiennent compte, d'une part, des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies relatives aux moyens d'améliorer la présence régionale de l'UIT et, d'autre part, de la nécessité de mieux répondre aux attentes des membres. Suite à la décision prise par le Conseil, à sa session de 2018, de transformer le bureau de zone pour les pays de la CEI en bureau régional de l'UIT pour la CEI et de créer un poste de Directeur régional de grade D1, ce poste a été mis au concours dans un avis de vacance. La nouvelle Directrice régionale a pris ses fonctions en février 2020. En outre, le poste de Directeur du Bureau régional pour l'Asie-Pacifique est devenu vacant à la fin du mois de septembre 2019. Le poste a été publié. Une nouvelle Directrice a été nommée et a pris ses fonctions en avril 2020. Le recrutement du Directeur du Bureau régional pour les États arabes a également été mené à bien et le nouveau Directeur a pris ses fonctions en juin 2020.

7.2 L'UIT s'appuie sur des réseaux d'experts très spécialisés pour continuer de renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone dans certains domaines de spécialisation, en recrutant des experts techniques associés et du personnel d'appui au titre des initiatives et des projets régionaux. La possibilité de recruter de jeunes professionnels est actuellement à l'étude.

# 8 Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

8.1 Les activités d'appui menées en 2020 pour autonomiser les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont présentées dans l'**Annexe 3**.

APPENDICE

dÉcision 616

(adoptée à la neuvième séance plénière)

Présence régionale

Le Conseil,

considérant

*a)* la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires;

*b)* les rapports du Vérificateur extérieur des comptes, de l'Auditeur interne et du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion sur le cas de fraude dans le Bureau régional, soumis à la session de 2019;

*c)* le [Document C19/25(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0025/fr), qui rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) sur le renforcement de la présence régionale,

réaffirmant

*a)* l'importance de la présence régionale dans l'accomplissement de la mission de développement de l'UIT;

*b)* la nécessité de renforcer la présence régionale en accroissant l'utilité et l'efficacité des bureaux régionaux pour englober toutes les activités de l'UIT,

décide de charger le Secrétaire général

de faire appel aux services d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant, chargé de procéder à une évaluation et à un examen détaillés sur le plan des programmes, des stratégies et des finances de la présence régionale de l'UIT, conformément au cahier des charges énoncé dans l'Annexe, compte tenu des contributions des membres de l'UIT, et de présenter au Conseil, à sa session de 2021, un rapport contenant des recommandations, pour suite à donner,

décide en outre

que la provision pour la rémunération du cabinet de conseil en gestion externe indépendant ne dépassera pas 500 000 CHF et que les honoraires dudit cabinet seront financés à l'aide des excédents liés à l'exécution du budget 2019.

**Annexe**: 1

annexe

Cahier des charges pour un consultant externe chargé   
d'examiner la présence régionale de l'UIT

# 1 Objectif

L'UIT se propose de procéder à un examen de la présence régionale, conformément aux prescriptions et aux dispositions de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018).

Dans cette optique, il est vital d'évaluer si l'organisation et le fonctionnement des bureaux hors siège contribuent réellement à faire en sorte que l'UIT, grâce à ses activités institutionnelles, soit plus proche de ses membres.

L'objectif de cet examen est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action qui permettra:

a) d'être à même de mesurer les résultats obtenus par un bureau régional (RO) grâce au nouvel ensemble de règles;

b) d'élaborer une procédure de gestion des risques d'entreprise (ERM) efficace, comprenant l'évaluation des risques (RA) liés aux activités menées au niveau des bureaux régionaux;

c) de mettre au point des instruments propres à favoriser une coordination efficace entre le siège et les bureaux régionaux;

d) de faire en sorte que les bureaux régionaux respectent les règles et les procédures publiées par le siège concernant la gestion financière, les projets et la passation des marchés;

e) de veiller à ce que soient dûment mises en œuvre toutes les recommandations de l'auditeur interne, du vérificateur extérieur des comptes et du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion de l'UIT (CCIG), en particulier celles qui ont trait au manque de contrôles internes constaté dans le récent cas de fraude.

L'examen devrait tenir compte des éléments suivants:

a) La mesure dans laquelle les dispositions de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) sont appliquées par le Bureau de développement des télécommunications, le Secrétariat général et les deux autres Bureaux, selon le cas.

b) Toutes les recommandations du vérificateur extérieur des comptes, de l'auditeur interne et du CCIG, qui fournissent des avis concernant la nécessité d'améliorer considérablement la supervision par les responsables et les contrôles internes, compte tenu des insuffisances qui ont été décelées dans le cadre du cas de fraude récemment identifié dans un bureau régional, et, tout particulièrement, la nécessité d'instaurer une culture fondée sur la transparence et la collaboration, propre à renforcer la responsabilité individuelle de l'encadrement et à améliorer la responsabilisation.

c) En quoi une décentralisation encore plus poussée pourrait garantir des gains d'efficacité à moindre coût, compte tenu des principes de responsabilisation et de transparence.

d) Les résultats des enquêtes précédentes concernant le degré de satisfaction des États Membres, des Membres des Secteurs et des organisations régionales de télécommunication/TIC en ce qui concerne la présence régionale de l'UIT.

e) L'assistance apportée aux pays en développement pour leur permettre de participer aux activités de l'UIT.

f) L'étendue des éventuels doubles emplois entre les fonctions du siège de l'UIT et celles des bureaux régionaux.

g) La mesure dans laquelle les dispositions de la Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications sont appliquées.

h) Le degré d'autonomie de prise de décisions actuellement accordé aux bureaux régionaux et la question de savoir si une plus grande autonomie pourrait améliorer leur efficience et leur efficacité.

i) L'efficacité de la collaboration et de la coordination entre les bureaux régionaux de l'UIT, les organisations régionales de télécommunication/TIC et d'autres organisations régionales ou internationales s'occupant de développement ou de questions financières.

j) En quoi la présence régionale et l'organisation d'activités dans les régions peuvent améliorer la participation effective de tous les pays aux travaux de l'UIT.

k) Les ressources actuellement mises à la disposition des bureaux régionaux pour réduire la fracture numérique.

l) La structure globale optimale de la présence régionale de l'UIT, y compris le lieu et le nombre des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

# 2 Fonctions requises

1) Analyser l'objectif de la présence régionale de l'UIT et le rôle qu'elle joue en contribuant à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023.

2) Analyser dans quelle mesure la présence régionale de l'UIT est adaptée à l'objectif visant à mettre en œuvre les Plans d'action de la CMDT.

3) Analyser, conformément à la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018), la façon dont la présence régionale mettra en œuvre les activités régionales de l'UIT dans son ensemble, y compris du BR, du TSB et du Secrétariat général.

4) Analyser le rôle des bureaux régionaux et de la présence régionale de l'UIT au sein du système des Nations Unies pour le développement et de l'écosystème du secteur, aux niveaux national et régional.

5) Aider l'équipe de direction de l'UIT à (re)définir le rôle, la structure et les objectifs de la présence régionale de l'UIT.

6) Contribuer à améliorer la mesure de la performance des bureaux régionaux (conformément à la recommandation correspondante du vérificateur extérieur des comptes), en:

a) définissant des objectifs spécifiques et mesurables pour le BDT applicables au siège et aux bureaux régionaux;

b) mettant en place des contrôles efficaces clés, et en établissant des indicateurs fondamentaux de performance fiables applicables à toutes les activités menées au niveau local, allant de l'assistance technique à la gestion des ressources financières, aux voyages officiels et au recrutement de non-fonctionnaires.

7) Identifier des mesures pour améliorer le niveau de contrôles internes effectués au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin de prévenir d'autres cas de fraude similaires à celui qui a été détecté, et assurer la mise en œuvre, à bref délai, des recommandations formulées par l'auditeur interne, le vérificateur extérieur des comptes et le CCIG, qui sont restées en suspens.

8) Contribuer à redéfinir le rôle des directeurs régionaux comme superviseurs de la mise en œuvre des projets et des initiatives et comme responsables des ressources financières au niveau local.

9) Évaluer la collaboration entre la présence régionale de l'UIT et les différents partenaires de l'écosystème des TIC, en vue de faciliter les discussions sur les questions régionales.

10) Évaluer le rôle de la présence régionale dans le renforcement de la mission de l'UIT en tant qu'agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets (conformément à la Résolution 135 de la Conférence de plénipotentiaires relative à la fourniture d'une assistance technique et à la mise en œuvre de projets).

11) Examiner l'appui apporté par les bureaux régionaux dans le cadre des travaux préparatoires effectués au niveau régional en vue des grandes conférences de l'UIT, notamment la PP, l'AMNT, la CMDT et la CMR et pour les grandes manifestations mondiales de l'UIT organisées dans les différentes régions.

12) Examiner le rôle que jouent les bureaux régionaux en apportant un appui aux groupes régionaux des commissions d'études (conformément aux résolutions connexes de l'AMNT et de la CMDT).

13) Revoir les procédures administratives internes liées aux travaux des bureaux régionaux, afin de les simplifier, d'en assurer la transparence et d'améliorer l'efficacité des travaux (l'accent étant mis sur la procédure à suivre en matière de réglementation ex ante et ex post), notamment:

a) en analysant la communication interne entre les bureaux régionaux/la présence régionale et le siège et, en particulier, le BDT, le TSB, le BR et le Secrétariat général;

b) en analysant les mécanismes visant à renforcer les compétences spécialisées des bureaux régionaux, en déterminant notamment s'il est possible d'appliquer la politique de mobilité à l'UIT;

c) en examinant la gestion financière et les activités relatives aux achats menées dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone.

14) Mener à bien toutes les activités nécessaires pour procéder à l'examen et consulter toutes les parties prenantes, notamment:

a) en élaborant des questionnaires types et des lignes directrices relatives aux entretiens;

b) en élaborant le plan de communication et l'initiative de communication au sein de l'organisation elle-même;

c) en procédant à la collecte de données, en organisant des entretiens et en menant des consultations auprès des représentants de toutes les parties prenantes de l'UIT, y compris les représentants des États Membres, les Membres de Secteur et le personnel de l'UIT;

d) en procédant au traitement et à l'analyse des données et en élaborant des rapports;

e) en exposant les conclusions de l'étude et en proposant des mesures adaptées pour veiller à ce que la présence régionale de l'UIT demeure efficace et efficiente.

15) Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures proposées.

# 3 Produits attendus

Le projet devrait permettre d'obtenir les résultats suivants:

1) Définition de la structure actuelle des bureaux régionaux/de la présence régionale, y compris les procédures à suivre et les indicateurs de performance à élaborer pour effectuer une analyse des lacunes (qui tiendra compte des ressources, des compétences et des outils).

2) Niveau existant d'efficacité de l'organisation/paramètres de performance.

3) Définition de la structure voulue des bureaux régionaux/de la présence régionale, y compris le nombre et l'emplacement optimaux des bureaux régionaux, les objectifs en matière de gestion allant dans le sens des orientations stratégiques de l'organisation et les compétences requises du personnel pour mettre en œuvre ces objectifs.

4) Objectifs en matière de gestion destinés à améliorer les résultats de l'organisation (notamment les personnes/compétences, les processus, les technologies et les outils).

5) Développement/extension du modèle de la gestion axée sur les résultats (GAR) pour la présence régionale/les bureaux régionaux.

6) L'élaboration d'un plan d'action en faveur du changement, sur la base de toutes les recommandations correspondantes du vérificateur extérieur des comptes, de l'auditeur interne et du CCIG.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Niveau de mise en œuvre = chiffres des dépenses réelles après la clôture des comptes de l'exercice 2020. [↑](#footnote-ref-1)